



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Écu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2025**

En exercice :	17
Absents :	05
Présents :	12
Pouvoirs :	/
Votants :	12
Date de convocation :	09/05/2025
Date de publication :	20/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Absents excusés : Jenny MOJRANO, Dominique POREE, Didier RAYNAL, Luc VERDURE

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Alain BERRY

Ouverture de la séance à 19h00

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

Autorisation au Président de la CCPIF d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat VALOSEINE (extension de périmètre et modification des règles de représentativité des membres)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITE cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
15/05/2025	DE_2025_021	Création d'un carnet d'entretien pour les édifices patrimoniaux auprès du département	Oui

15/05/2025	DE_2025_022	Modification du montant des attributions de compensation	Oui
15/05/2025	DE_2025_023	Révision et alignement des tarifs communaux	Oui
15/05/2025	DE_2025_024	Autorisation au Président de la CCPIF d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat VALOSEINE	Oui

Questions diverses

- 1- Suite à la décision défavorable du permis de construire déposé en décembre pour notre nouveau complexe par de la commission de sécurité, un nouveau permis vient d'être déposé ce mois-ci. Les appels d'offres sont prévus pour le mois de septembre prochain. Le comité de travaux sera convoqué au préalable pour contrôler ceux-ci.
- 2- L'étude pour le ruissellement sur notre territoire a été commandée par notre intercommunalité auprès de la société PCM pour un montant de 19 815,00 € TTC. Les éléments de terrain seront effectués sur la fin mai et finalisés sur le mois de juin (diagnostic global + proposition d'aménagements). Le groupe de travail chargé du ruissellement, à l'origine de cette demande datant de septembre 2024, sera convoqué dès que nous connaissons les résultats.
- 3- Pour information, le maire indique qu'il prendra un arrêté valable à partir de septembre prochain pour mettre à disposition gratuitement les salles municipales pour les réunions des listes des candidats allant de la période pré-électorale et aux élections de mars 2026.
- 4- Nous avons rencontré la conservatrice, la chargée de la protection et la responsable régionale de la DRAC (Direction Régionale de Affaires Culturelles d'Ile de France) des monuments historiques accompagnées de notre partenaire Ingéniery pour le patrimoine le mercredi 13 mai dernier sur le site de l'Eglise Saint Pierre. La préfecture doit recevoir sous 15 jours l'attestation indiquant que notre église n'est ni classée, ni inscrite au patrimoine. Le comité du patrimoine sera convoqué après cette prochaine étape.
- 5- Nous avons fait réparer par un ferronnier le portail de la mairie, principal accès, et qui fermait difficilement.
- 6- Une borne électrique pour 2 véhicules sera implantée sur le parking de la mairie, face à la salle des fêtes. Les travaux commenceront à partir du 19 mai prochain. La totalité des travaux est prise en charge par le SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines).
- 7- Nous connaissons dans la commune un souci récurrent de chiens qui se promènent sans laisse. Nous rappelons à tous que des arrêtés municipaux ont été pris dans ce sens. Par ailleurs, pour une question de civisme et de respect pour autrui, il est demandé à chacun de respecter ces consignes.
- 8- Thomas BREBION indique que les bancs du Chemins de Halage côté Jeufosse seront déplacés. Le Maire souligne que l'herbe haute au niveau du passage sous le pont a été broyée .
- 9- Vincent FILLOT rappelle que la barrière pour accéder au parapente a été mise en place afin qu'aucun véhicule ni soit autorisé sauf dérogation. Il est donc interdit de contourner cette barrière avec tout engin motoriser.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

